

SÉANCE DU 29 MAI 2015

Présents : Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, David LENOBLE, et Aurore AUDOU.

Absents excusés :

Laurent FORGET donne pouvoir à Daniel FELIX
Marie-José HERVIEU donne pouvoir à Eliane JUY
Dominique COPPA donne pouvoir à Guy POTERLOT
Marie BASUYAU donne pouvoir à Livia LUBIN
Frédérique CONRAUX donne pouvoir à Philippe COURTOIS
Bruno DIDIER et Olivier PATE

Secrétaire de séance : Madame Patricia CHAMPION.

Convocation du 22 mai 2015.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Madame Eliane JUY

Madame Eliane JUY propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Droit de préemption

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 Avril 2015 est adopté **à l'unanimité**.

DELEGATION DE PRESIDENCE DE SEANCE

Vu les articles L2121-14 et L2122-17 du CGCT,
Considérant l'absence justifiée de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Décide de désigner Madame Eliane JUY, 1^{er} adjoint au Maire, comme Président de séance.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir des tâches administratives ;
Sur le rapport de Madame Eliane JUY, 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré ;
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 inclus.
Cet agent assurera des fonctions de secrétariat à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17/35^{ème}.
Il devra justifier
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 342 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CONTRAT BAIL RURAL

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de faire un bail à long terme (18 ans) entre la commune de Saint-Laurent et l' E.P.L.E.F.P.A du Balcon des Ardennes du 01/04/2015 au 31/03/2033.

L'ensemble des propriétés non bâties comprend 7 ha 45 a 63 ca.

Les parcelles concernées sont : AC0514, AE0102, AE0109, AE0110, AE0111, AE0116, AE0125, AE0128, et AE0129.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un fermage fixé de la manière suivante :

Une somme annuelle de :

106,01 €/ha pour les propriétés non bâties.

Le prix du fermage est indexé pour les propriétés non bâties selon un indice national publié chaque année par arrêté ministériel.

Le contrat est annexé à la présente délibération.

DEMISSION DU DELEGUE TITULAIRE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT

Madame Eliane JUY précise que Monsieur Laurent FORGET démissionne de son poste de délégué titulaire au Conseil de la Communauté d'Agglomération de Charleville – Sedan.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Désigne monsieur Daniel FELIX en tant que délégué titulaire et monsieur Laurent FORGET en tant que délégué suppléant.

CREATION ILOT DIRECTIONNEL

Monsieur Guy POTERLOT, 2^{ème} adjoint, propose la création d'un îlot directionnel en bas de la rue des Houies pour la sécurité des usagers. Il présente les devis suivants :

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
PONCIN TP	2 095,00 €	2 514,00 €
SEMONELLA TP	2 770,80 €	3 324,96 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise PONCIN TP d'un montant de 2 095,00 € HT, soit 2 514,00 € TTC et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

DEMOLITION MAISON

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2002, les élus décident d'acheter la maison située 23 rue des Genêts à Saint-Laurent. Aujourd'hui, pour des mesures de sécurité, le Conseil Municipal souhaite la faire démolir. Cette démolition n'est pas soumise à permis de démolir.

Monsieur Guy POTERLOT, 2^{ème} adjoint, présente les devis suivants :

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
PONCIN TP	9 000,00 €	10 800,00 €
TISSERONT TP	10 365,00 €	12 438,00 €
GABELLA	12 025,00 €	14 430,00 €
SEMONELLA TP	4 915,00 €	5 898,00 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise SEMONELLA TP. d'un montant de 4 915,00 € HT, soit 5 898,00 € TTC et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

SUBVENTION CLUB INFORMATIQUE 2015

Pour le bon fonctionnement du club informatique de Saint-Laurent qui a été mis en place fin 2014.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accorde une subvention de 650 € à cette association.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES BELLES VOITURES ARDENNAISES

L'association des belles voitures ardennaises demande une subvention pour organiser plus de manifestations.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 650 €.

LISTE ANNUELLE DES JURES

La Préfecture demande la désignation de 3 personnes pour établir la liste annuelle des jurés.

Monsieur Guy POTERLOT, doyen du Conseil Municipal, choisit au hasard la page 27 et Madame Aurore AUDOU, benjamine du Conseil Municipal, choisit au hasard le numéro 421.

Le premier juré est donc Monsieur Claude LASSALLE, né le 9 octobre 1954, et demeurant 22 bis rue des Carrières à Saint-Laurent.

Monsieur Guy POTERLOT choisit ensuite la page 7 et Madame Aurore AUDOU choisit le numéro 109.

Le deuxième juré est donc Madame Odile CHAMPENOIS, née le 17 août 1949, demeurant 15 rue des Genêts à Saint-Laurent.

Monsieur Guy POTERLOT choisit enfin la page 1 et Madame Aurore AUDOU choisit le numéro 14.

Le troisième juré est donc Monsieur Karim BABACI, né le 4 juin 1988, demeurant 19 lotissement Les Hautes Voies à Saint-Laurent.

DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES AC 103 ET 104

Madame Eliane JUY, 1^{er} Adjoint, informe les conseillers municipaux que Monsieur JOSCHT Patrick vend les parcelles AC 103 et 104, situées rue des Campanules à Saint-Laurent en zone UA.

Le P.L.U. précise qu'un droit de préemption urbain s'applique sur cette zone.

Madame Eliane JUY propose de préempter sur ces parcelles.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

COURRIERS DIVERS

Madame Eliane JUY informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe LEMAIRE demeurant 42 rue des Campanules demande l'autorisation pour installer en face de chez lui un miroir parabolique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

La famille COURTOIS remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de Monsieur Daniel COURTOIS.

Madame Michelle GROSSMANN remercie le Conseil Municipal pour ses attentions suite au décès de son époux.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Eliane JUY précise :

- les conseils municipaux se dérouleront dans la mesure du possible le dernier lundi du mois à 18h30,
- le site internet de Saint-Laurent fonctionne.

Séance levée à 20h20.